

LE LIEN

16 mars 2023

Volume 45, numéro 6

Mot de la présidente

Nancie Lafond

La violence conjugale, c'est aussi notre affaire!



Le 8 mars de chaque année, nous soulignons collectivement la *Journée internationale des droits des femmes* afin de célébrer d'une part, tout le chemin parcouru au fil des années vers l'atteinte de l'égalité hommes-femmes. Il faut aussi profiter de cette journée pour se rappeler la fragilité des acquis en matière de droits des femmes et comprendre qu'il reste encore bien du travail à faire pour atteindre cet idéal. L'équité salariale et la lutte contre la violence faite aux femmes sont deux exemples qui illustrent parfaitement la pertinence de nos mobilisations.

Le SEBF soutient la Volte-Face

Le SEBF compte plus de 1 200 membres et, sans surprise, la très grande majorité sont des femmes. Par conséquent, certains thèmes comme les droits parentaux, la conciliation travail-famille et l'équité salariale interpellent notre syndicat de façon particulière.



Mais, depuis quelques années, les questions relevant de la violence sous toutes ses formes occupent une très grande place au sein de notre organisation. Outre l'intimidation qui se manifeste plus fréquemment dans les milieux scolaires nous savons que des enseignantes peuvent aussi être victimes de violence conjugale. Les récentes recherches démontrent qu'une travailleuse sur trois subira de la violence conjugale au cours de sa vie et, pour la moitié d'entre elles, cette violence les suivra jusqu'en milieu de travail. Les enseignantes n'y échappent malheureusement pas.

Il arrive aussi que des enseignantes et enseignants reçoivent les confidences des élèves qui sont parfois témoins ou victimes de violence conjugale à la maison. Certains peuvent également être interpellés par des témoignages de jeunes ou d'adultes en formation qui vivent des situations de violence amoureuse. Face à ces réalités de plus en plus fréquentes, nos membres se sentent démunis et ne disposent d'aucune référence pour accueillir et poser les bons gestes à l'égard de ces victimes.

Comme organisation syndicale, nous avons le devoir d'agir en prévention et en soutien pour améliorer les conditions de travail des personnes aux prises avec des enjeux de violence conjugale. Nous avons aussi la responsabilité de guider les enseignantes et enseignants vers les bonnes ressources.

C'est dans cet esprit que le SEBF a décidé de soutenir la mission de la Maison d'hébergement La Volte-Face en me mandatant pour siéger au conseil d'administration de l'organisme. Cette décision s'inscrit d'ailleurs dans la recommandation adoptée au Congrès de juin 2021 à l'effet que la CSQ et ses syndicats affiliés s'engagent à agir pour permettre aux femmes de vivre dans une société juste et sécuritaire.

Puisque la mission principale du SEBF consiste à promouvoir et défendre les intérêts économiques, professionnels, sociaux et culturels des membres qu'il représente, il est tout à fait naturel de se sentir interpellé par le sujet et d'avoir le désir d'agir à cet égard.

Au cours des prochaines semaines, je proposerai des actions concrètes pour mobiliser les membres dans le but de soutenir les victimes et de favoriser des environnements sains et sécuritaires dans les milieux de travail. Voilà pourquoi j'ai offert à la maison d'hébergement La Volte-Face mon appui, ma disponibilité et mes ressources.

Salutations syndicales,

Nancie

Activité Choco-Négo

La tournée Choco-Négo est débutée! Déjà, les personnes déléguées de plus d'une quarantaine d'établissement ont signifié leur intérêt pour cette activité. La participation dans chaque école est impressionnante et les enseignantes et enseignants rencontrés sont très satisfaits. Voici quelques commentaires recueillis lors des rencontres:



Je comprends mieux maintenant pourquoi on ne va pas au forum.

Dans les médias, j'entends des choses et j'aime avoir l'autre côté de la médaille.

Quelle belle attention!

J'aime ces rencontres en petit nombre, je suis plus à l'aise de poser mes questions.

Pssst..! Il est toujours possible de communiquer avec nous pour planifier une rencontre dans le cadre de la tournée.

Régime de mise à la retraite de façon progressive

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une enseignante ou un enseignant de réduire son temps travaillé pour une période qui n'excède pas 5 ans. De plus, la convention collective nationale prévoit que :

- La proportion du temps travaillé ne doit pas être inférieure à 40 %;
- Seule l'enseignante ou seul l'enseignant à temps plein peut s'en prévaloir;
- L'enseignante ou l'enseignant doit s'assurer auprès de Retraite Québec qu'elle ou il aura droit à une retraite à la date prévue pour la fin de l'entente;
- La demande de mise à la retraite de façon progressive doit être remise à l'employeur avant le 1^{er} avril;
- L'octroi d'une demande de mise à la retraite de façon progressive est du ressort du centre de services scolaire et en cas de refus, il doit en fournir les motifs.

Auparavant, toutes les demandes de mise à la retraite de façon progressive étaient acceptées par l'employeur telles que présentées. Or, en 2018, en raison de la pénurie enseignante, le Service des ressources humaines a pris la décision de refuser l'ensemble des demandes qui lui étaient adressées et depuis trois ans, il limite le nombre de congés octroyés en imposant certains critères.

Le problème c'est que les critères ont été modifiés à chaque année au cours de cette période, ce qui a entraîné beaucoup de confusion et de grogne chez les membres.

Depuis cinq ans, le SEBF est intervenu à plusieurs reprises et en juin dernier, un grief a même été déposé pour dénoncer le critère discriminatoire choisi par l'employeur. Dans le règlement hors cours qui est intervenu pour régler le litige, l'employeur s'est engagé à ne plus utiliser l'âge comme critère de sélection et nous avons convenu, entre autres, de stabiliser les critères afin d'éviter les mauvaises surprises.

Ainsi, pour l'année 2023-2024, les personnes pourront transmettre **avant le 1^{er} avril** une demande de mise à la retraite de façon progressive échelonnée sur **5 ans**. Cependant, l'employeur **priorisera** les personnes qui sont à **3 ans** d'atteindre l'un des trois critères d'admissibilité à la retraite sans réduction actuarielle. De plus, pour la première année, les modalités qui s'appliqueront seront les mêmes que celles en vigueur pour les congés sans traitement à temps partiel. Toutefois, pour les années subséquentes, il sera possible de réévaluer le **pourcentage non travaillé** en fonction de la situation.

Critères d'admissibilité sans réduction actuarielle

- ⇒ 61 ans d'âge
ou
- ⇒ 35 années de service
ou
- ⇒ 60 ans d'âge **ET au moins** 30 ans de service

Entrée en vigueur de la nouvelle échelle de traitement

Tel que prévu à l'Entente nationale 2020-2023, une nouvelle structure de l'échelle de traitement sera introduite à partir du 139^e jour de travail (28 mars 2023) de la présente année scolaire.

Les échelons 3 et 4 seront fusionnés. L'échelle de traitement ne comptera maintenant que 16 échelons. Cela permettra donc à plusieurs enseignantes et enseignants d'atteindre le sommet de l'échelle un an plus tôt.

Intégration à la nouvelle échelle

Les enseignantes et enseignants seront intégrés à l'échelon ayant un salaire équivalent ou immédiatement supérieur à celui détenu avant la 139^e journée. Afin d'éviter de faire reculer d'un échelon le personnel enseignant qui sont dans les échelons 3 à 16, il a été convenu de **devancer au 28 mars l'avancement d'échelon accordé normalement au 1^{er} juillet**. Cet arrangement permet de conserver le même échelon et de **bénéficier trois mois plus tôt de la majoration liée à l'avancement d'échelon**. Il n'y aura donc pas d'avancement d'échelon au 1^{er} juillet 2023, sauf pour les échelons 1 et 2.

Nouvelle échelle de traitement:

Échelon	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2021-2022	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2022-2023
1	46 527	46 527
2	49 636	49 636
3	52 954	53 541
4	54 127	55 326
5	55 326	56 550
6	56 550	57 801
7	57 801	60 259
8	60 259	62 820
9	62 820	65 489
10	65 489	68 273
11	68 273	71 174
12	71 174	74 199
13	74 199	77 353
14	77 353	80 640
15	80 640	84 066
16	84 066	92 027
17	92 027	

Voici quelques exemples d'intégration:

Avant le 139 ^e jour	Au 139 ^e jour (28 mars 2023)	Au 1 ^{er} juillet 2023	Commentaires
Échelon 2: 49 636 \$	Échelon 2: 49 636 \$	Échelon 3: 53 541 \$	Les enseignants des échelons 1 et 2 ne sont pas touchés par la fusion des échelons 3 et 4
Échelon 5: 55 326 \$	Échelon 5: 56 550 \$	Échelon 5: 56 550 \$	Les enseignants des échelons 3 à 16 bénéficient 3 mois plus tôt de la majoration de salaire liée à l'avancement d'échelon.
Échelon 13: 74 199 \$	Échelon 13: 77 353 \$	Échelon 13: 77 353 \$	
Échelon 17: 92 027 \$	Échelon 16: 92 027 \$	Échelon 16: 92 027 \$	Les enseignants ayant atteint le sommet de l'échelle demeurent au sommet de l'échelle



L'avenir de l'éducation vous préoccupe? Venez donner votre point de vue et discuter de l'état actuel et du futur de l'école québécoise! Dans notre région, le Forum citoyen **Parlons éducation** aura lieu les **28 et 29 avril 2023** et se déroulera au **Café Clovis du Cégep de Drummondville**.

Des forums se tiendront en d'autres moments. Il est donc possible de vous inscrire dans une autre région si vous le désirez.

Parlons éducation est une initiative citoyenne indépendante du gouvernement, des partis politiques, des corporations et des associations qui invite la population québécoise à prendre la parole au sujet de notre système d'éducation lors de 19 forums citoyens qui auront lieu dans 18 villes un peu partout au Québec. La CSQ appuie cette initiative.

Chaque forum traitera des cinq thèmes suivants :

1. Repenser la mission de l'école d'aujourd'hui et de demain;
2. Construire un système d'éducation équitable pour tous les élèves;
3. Encourager l'inclusion sociale et culturelle de toutes les populations scolaires;
4. Respecter et valoriser les compétences professionnelles de tous les personnels scolaires;
5. Démocratiser le système scolaire québécois dans toutes ses composantes.

Visitez le www.parlonseducation.ca pour tous les détails et réservez votre place!